

Les recensements de 1951 et 1961 révèlent certaines tendances très importantes. Au cours de la décennie, l'augmentation globale de la population a été de 4,228,818 âmes, dont 25.5 p. cent, soit 1,080,620 âmes, sont le fruit de l'immigration.

De même, au cours de cette période, d'importants changements sont survenus dans la répartition de la population totale entre les divers groupes ethniques.

En 1951, 47.9 p. cent des habitants étaient d'origine britannique, 30.8 p. cent étaient de descendance française et 21.3 p. cent d'origines différentes des deux premières. En 1961, un relevé équivalent donnait les proportions suivantes: 43.8 p. cent, 30.4 p. cent et 25.8 p. cent, respectivement. A noter qu'une augmentation de 4.5 p. cent est survenue pendant ces dix ans dans le pourcentage de la population dont l'origine n'est ni française ni britannique. Etant donné les changements apportés depuis 1961 aux règlements de l'Immigration, je crois que nous pouvons prévoir une courbe ascendante.

Comme nous accueillons de nombreux immigrants chaque année, le sort de ces derniers préoccupe beaucoup tous ceux d'entre nous qui s'intéressent à l'édification d'un Canada fort et uni.

Nous avons appris par les mouvements de peuples de l'après-guerre, que le rôle joué par un immigrant dans son nouveau pays dépend de nombreux facteurs: des droits que la loi lui confère, de sa compétence professionnelle, compte tenu des possibilités d'embauchage ou d'emploi, de l'attitude de la population qui l'accueille et de ses propres réactions psychologiques devant son nouveau milieu. A titre de Canadiens, nous devons garantir l'exercice de ces droits, ainsi qu'un juste équilibre entre la compétence professionnelle et les occasions d'emploi. Nous devons voir à ce que nos nouveaux compatriotes soient traités en égaux; nous devons nous faire un devoir d'aider l'immigrant à s'adapter à son nouveau milieu.

A l'heure actuelle, notre pays discute sérieusement de son avenir. A l'occasion de l'année du Centenaire de la Confédération, nous avons toutes les raisons d'être fiers de nos réalisations multiples. Nos perspectives d'avenir dans le domaine de l'accroissement, de la prospérité et de l'influence mondiale sont excellentes. Il ne faudrait pas oublier, cependant, que 1967 a vu surgir des litiges que chaque Canadien doit envisager avec courage, quels que soient son origine ethnique, son lieu de résidence et son occupation. L'unité est notre problème à tous.

Le Canada français s'est réveillé pour assimiler tous les progrès technologiques et sociaux du vingtième siècle. Ce réveil a profondément modifié la perspective dans laquelle nous pouvons envisager l'avenir du Canada. Le sens de la collectivité du Canadien français est toujours le même; il est aussi fort que jamais; mais les moyens que possède le Canadien français de faire avancer les intérêts de sa collectivité ont connu par contre un grand essor. L'unité canadienne ne peut vouloir dire une société homogène, et toute tentative de créer une telle société serait, à mon avis, le moyen le plus sûr d'amener la désintégration de notre pays.